

Bilan du partenariat entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et le Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (CALACS) Trêve pour Elles

PRÉSENTÉ AU
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PAR LE
BUREAU D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (BIPH)
DE L'UQAM

MAI 2020

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	2
INTRODUCTION	3
CONTEXTE	4
PARTENARIAT ENTRE L'UQAM ET LE CALACS TRÊVE POUR ELLES.....	5
PARTENAIRES.....	5
<i>CALACS Trêve pour Elles</i>	5
<i>BIPH de l'UQAM</i>	5
DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS PAR LE CALACS TRÊVE POUR ELLES.....	6
<i>Aide directe</i>	6
<i>Accompagnement dans les procédures</i>	7
<i>Formation et sensibilisation</i>	7
MISE EN PLACE DU PARTENARIAT.....	8
<i>Embauche de l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles</i>	8
<i>Accueil de l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles</i>	9
<i>Annonce du partenariat et promotion des services</i>	9
<i>Suivi du partenariat</i>	10
BILAN DES ACTIVITES	11
AIDE DIRECTE ET ACCOMPAGNEMENT DANS LES PROCÉDURES	11
FORMATION ET SENSIBILISATION	13
PARTAGE DU TEMPS DE L'INTERVENANTE	16
DEPLOIEMENT DU PARTENARIAT	17
CONNAISSANCE MUTUELLE	17
COMPLÉMENTARITÉ.....	17
ADAPTATION	17
MISE EN ŒUVRE	17
PHASE 1 : CONNAISSANCE MUTUELLE	17
PHASE 2 : COMPLÉMENTARITÉ	19
PHASE 3 : ADAPTATION.....	19
PHASE 4 : MISE EN ŒUVRE	21
RECOMMANDATIONS.....	22
AIDE DIRECTE ET ACCOMPAGNEMENT DANS LES PROCÉDURES	22
FORMATION ET SENSIBILISATION	22
PARTENARIAT	23
CONCLUSION.....	25
ANNEXE A : PROJET PILOTE – MODULE DE FORMATION « LES AGRSSIONS A CARACTERE SEXUEL »	27
ANNEXE B : EXEMPLE DE CONTENU DE FORMATION.....	29
ANNEXE C : EXEMPLES D'OUTILS DE SENSIBILISATION	30

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier le CALACS Trêve pour Elles pour l'énergie et le sérieux accordés à ce partenariat. Ce fut un plaisir de collaborer avec vous et de vivre cette aventure en votre compagnie. Nous remercions également les différents partenaires de l'Université qui ont facilité la mise en place de ce projet et sa réussite. Enfin, nous tenons à souligner la contribution du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur qui a rendu possible le déploiement de ce projet novateur à l'UQAM.

INTRODUCTION

En septembre 2017, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur accordait le financement nécessaire à la mise en place d'un projet pilote de deux ans permettant un partenariat entre le CALACS Trêve pour Elles et l'UQAM. Le projet pilote visait à créer une passerelle de services offrant à la communauté de l'Université les services du CALACS Trêve pour Elles, lequel est spécialisé en matière de violence à caractère sexuel.

Le projet pilote ayant pris fin en septembre 2019, ce bilan présente le déploiement de ce partenariat. Dans un premier temps, il aborde le contexte dans lequel il a pris forme et présente ses objectifs et sa mise en place. Dans un deuxième temps, il offre un bilan des activités relatives au partenariat. Dans un troisième temps, il fait état des étapes relatives au déploiement du partenariat. Finalement, la dernière partie du bilan présente les constats relatifs au projet pilote et les recommandations.

CONTEXTE

Soucieuse de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de sa communauté en matière de soutien, de sensibilisation et de formation sur les violences à caractère sexuel et reconnaissant la grande expertise des CALACS au Québec dans ce domaine, l'UQAM a mis en place un partenariat avec le CALACS Trêve pour Elles.

Ce partenariat s'inscrit plus largement dans un processus de prévention des violences à caractère sexuel auprès de la communauté de l'Université et tient notamment compte des recommandations du rapport de recherche de l'« Enquête Sexualité, Sécurité et Interactions en Milieu Universitaire (ESSIMU¹) ». Ce rapport insiste sur l'importance de la présence d'une ressource spécialisée en matière de violence sexuelle qui soit autonome et indépendante des universités. Les résultats d'une consultation publique effectuée auprès des membres de la communauté de l'UQAM au cours de l'année 2017 abondaient aussi en ce sens.

¹ BERGERON, M., HÉBERT, M., RICCI, S., GOYER, M.-F., DUHAMEL, N., KURTZMAN, L., AUCLAIR, I., CLENNETT-SIROIS, L., DAIGNEAULT, I., DAMANT, D., DEMERS, S., DION, J., LAVOIE, F., PAQUETTE, G. et PARENT, S. (2016). *Violences sexuelles en milieu universitaire au Québec : rapport de recherche de l'enquête ESSIMU*. Montréal, UQAM.

PARTENAIRES

CALACS Trêve pour Elles

Le CALACS Trêve pour Elles est un organisme féministe à but non lucratif dont le mandat est de venir en aide aux femmes et adolescentes de 14 ans et plus ayant été victimes d'agression à caractère sexuel, et ce, sans discrimination reliée à l'origine ethnique, aux croyances religieuses, à l'orientation sexuelle, etc. Le CALACS Trêve pour Elles a aussi pour mandat la sensibilisation de la population à la problématique des agressions à caractère sexuel, à la lutte et à la dénonciation de toutes formes de violence sexuelle. Leur objectif est de susciter des changements sociaux et juridiques. Le CALACS Trêve pour Elles souhaite également favoriser l'inclusion des femmes les plus discriminées. L'organisme dessert principalement la population montréalaise, et ce, depuis plus de 30 ans.

BIPH de l'UQAM

Relevant du Vice-rectorat au développement humain et organisationnel et conformément à la politique n° 16² visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel de l'UQAM, le mandat du BIPH de l'UQAM se définit par deux grandes orientations : la prévention et le traitement des situations signalées. Par ses services, il assure son mandat de prévenir et de faire cesser les situations de violence à caractère sexuel.

En fait de prévention, le rôle du BIPH est de veiller à ce que chaque membre de la communauté universitaire soit informé et sensibilisé aux enjeux ainsi qu'aux conséquences des violences à caractère sexuel, et connaisse ses droits et obligations en vertu de la politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel.

Les formations et les activités de sensibilisation font notamment partie des démarches préventives réalisées par le BIPH. Il en est de même des travaux du comité institutionnel contre le sexisme et les violences à caractère sexuel, dont la directrice du BIPH assure la présidence.

² Il est à noter que la politique n° 16 contre le harcèlement sexuel a été révisée pendant la période du projet pilote. La Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel a été adoptée le 10 avril 2019 : instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf.

Son mandat de traiter les situations qui lui sont signalées se met en œuvre par le soutien, l'information et les conseils transmis aux membres de la communauté universitaire qui s'adressent à lui. En outre, selon le besoin exprimé par la personne requérante, le BIPH reçoit et traite les signalements de violence à caractère sexuel en proposant des démarches propices pour régler les situations rapportées ou en assurant le traitement des plaintes.

OBJECTIFS DU PARTENARIAT

Reconnaissant la grande expertise des CALACS au Québec dans le domaine des violences à caractère sexuel, le partenariat avec le CALACS Trêve pour Elles a pour objectif d'établir une passerelle de services avec une ressource externe spécialisée afin qu'elle offre ses services à la communauté de l'UQAM (personnes étudiantes et membres du personnel).

Plus précisément, le partenariat vise à :

- Faciliter l'accessibilité à de l'aide directe par une ressource spécialisée et indépendante aux membres de la communauté de l'UQAM qui en requiert.
- Développer et fournir des outils de sensibilisation aux membres de la communauté de l'UQAM sur les violences à caractère sexuel et sur les notions qui s'y rattachent.
- Mettre en place des activités de sensibilisation à l'intention de la communauté de l'UQAM.
- Offrir de la formation aux membres de la communauté de l'UQAM en matière de violence à caractère sexuel.

DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS PAR LE CALACS TRÊVE POUR ELLES

Les services du CALACS Trêve pour Elles qui sont offerts à l'UQAM dans le cadre du partenariat se déclinent selon trois axes d'intervention : l'aide directe³, l'accompagnement dans les procédures, la sensibilisation/formation.

Aide directe

Ces services confidentiels de soutien se mettent en œuvre en offrant aux victimes de violence à caractère sexuel de l'écoute téléphonique, des rencontres d'évaluation et d'intervention d'urgence ainsi que des rencontres de suivis en individuel avec une intervenante, visant

³ L'utilisation du terme « aide directe » réfère à l'axe d'intervention « soutien-conseil » de l'entente de service. Ce terme a été favorisé par souci de cohérence avec les services habituellement offerts par le CALACS Trêve pour Elles.

notamment à surmonter les conséquences de la victimisation. Les besoins des victimes sont évalués, et le suivi qui est offert est adapté à ceux-ci.

Dans le cadre du partenariat, il est prévu que ce service soit aussi offert aux personnes témoins ou aux tiers aidantes et aidants de victimes de violence à caractère sexuel.

Par sa bonne connaissance des services spécialisés en matière de violence à caractère sexuel, l'intervenante offre des références adaptées aux victimes qui présentent des besoins précis relativement à leur situation.

Accompagnement dans les procédures

Les services spécialisés du CALACS Trêve pour Elles permettent d'offrir aux victimes de l'accompagnement dans les différentes procédures de signalements et de plaintes. Il est prévu que le CALACS Trêve pour Elles fournisse à celles-ci de l'information relativement aux processus de signalement et de plaintes offerts à l'Université ainsi que dans le système judiciaire. Par une connaissance accrue des processus et de leurs enjeux, les victimes sont en mesure de prendre des décisions éclairées et en concordance avec leurs besoins.

Les victimes souhaitant entamer un processus de plainte peuvent être accompagnées par l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles à chacune des étapes.

Les victimes souhaitant faire une demande à l'IVAC (Indemnisation des victimes d'actes criminels) peuvent trouver, auprès de l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles, du soutien pour remplir le formulaire et faciliter la présentation du dossier.

Formation et sensibilisation

Des formations ainsi que des activités de sensibilisation sur les violences à caractère sexuel adaptées aux besoins précis des membres de la communauté de l'UQAM sont élaborées et offertes par le CALACS Trêve pour Elles.

Ces formations et activités peuvent aborder différents thèmes tels que :

- La définition des violences à caractère sexuel;
- Les différentes formes de violences à caractère sexuel;

- Les conséquences chez les victimes;
- Le consentement sexuel;
- La culture du viol;
- Les mythes et préjugés qui favorisent les violences à caractère sexuel;
- Le rôle essentiel des témoins actives et actifs;
- Les attitudes aidantes lors d'un dévoilement;
- Les ressources et recours au sein de l'UQAM et à l'externe.

MISE EN PLACE DU PARTENARIAT

L'actualisation du partenariat a d'abord nécessité la tenue de plusieurs rencontres entre les futurs partenaires afin de convenir des termes de l'entente et des modalités de mise en place du partenariat. Les termes de ce partenariat ont fait l'objet d'une entente signée par les parties, qui aborde notamment :

- Les services rendus par le CALACS Trêve pour Elles;
- Les ressources fournies par l'Université;
- Les obligations des partenaires;
- Les éléments relatifs à la prestation de service, à la facturation et au paiement;
- La confidentialité;
- La protection des renseignements personnels et confidentiels;
- Etc.

Le nombre d'heures prévues pour l'intervenante consacrée à la communauté de l'UQAM est de 21 heures par semaine.

Embauche de l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles

La mise en place du partenariat a nécessité l'embauche d'une nouvelle intervenante par le CALACS Trêve pour Elles. Celle-ci avait un lien d'emploi avec le CALACS Trêve pour Elles et non avec l'UQAM. Conséquemment, le processus d'embauche de l'intervenante consacrée au projet pilote a été mené par le CALACS Trêve pour Elles. Bien que le BIPH ait été consulté, les critères de sélection du poste à combler étaient ceux déterminés par le CALACS Trêve pour Elles. La sélection des candidatures retenues a été effectuée par le CALACS Trêve pour Elles. Les entretiens d'embauche se sont tenus au CALACS Trêve pour Elles, avec la participation du BIPH. Le choix de la candidate a été fait par le CALACS Trêve pour Elles, en collaboration avec le BIPH.

Accueil de l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles

Afin d'élaborer les priorités et les actions à mettre en œuvre pour favoriser le déploiement du partenariat, des rencontres ont eu lieu entre la représentante de la Collective (conseil d'administration) du CALACS Trêve pour Elles (employeur), l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles consacrée au projet pilote ainsi que la directrice du BIPH.

Un local a été mis à la disposition de l'intervenante sur le campus, lequel comprenait l'ameublement et le matériel nécessaires à son travail et à ses fonctions. L'emplacement de ce local a été soigneusement choisi afin qu'il favorise un accès sécuritaire et confidentiel.

Par souci de confidentialité, il a été décidé de ne pas mettre d'affiche permettant d'associer le local occupé par le CALACS Trêve pour Elles. De plus, son emplacement n'a pas été communiqué dans le cadre de la promotion des services du CALACS Trêve pour Elles. Seul le numéro de téléphone pour joindre l'intervenante était indiqué et diffusé. Les coordonnées du local étaient transmises aux personnes requérantes lors de la prise de rendez-vous.

L'emplacement du local a aussi été réfléchi de façon à signifier l'indépendance de l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles vis-à-vis de l'Université et de ses services. Il était donc impossible que ce local puisse être situé au sein du BIPH. Afin de faciliter l'accès à l'intervenante, les services ont été offerts sur le campus ainsi que dans les locaux du CALACS Trêve pour Elles, dans un quartier adjacent à l'UQAM. Le choix du lieu de rencontre était laissé à la discrétion de la personne requérante.

Annnonce du partenariat et promotion des services

Au début du partenariat, un communiqué de presse a été diffusé afin de faire connaître l'intervenante et de mettre en valeur la disponibilité d'une ressource indépendante spécialisée en violence à caractère sexuel au sein même de l'UQAM⁴. Des communications officielles de l'UQAM en ont aussi fait la promotion.

Les divers services de l'UQAM (Services à la vie étudiante, Service de la prévention et de la sécurité, Programme d'aide au personnel, Service des ressources humaines, etc.) ont été

⁴ « L'UQAM et le CALACS Trêve pour Elles s'unissent pour offrir des services exclusifs à la communauté uqamienne et aux victimes de violences à caractère sexuel » salledepresse.uqam.ca/communiqués-de-presse/général/10252-l-uqam-et-le-calacs-tre-ve-pour-elles-s-unissent-pour-offrir-des-services-exclusifs-a-la-communaute-uqamienne-et-aux-victimes-de-violences-a-caractere-sexuel

rencontrés et informés de la disponibilité d'une ressource à l'UQAM, notamment afin qu'ils deviennent des référents lorsqu'une situation leur est rapportée. En cas de besoin, les personnes de ces services pouvaient aussi recourir aux services du CALACS Trêve pour Elles pour obtenir des conseils.

Accompagnée d'une conseillère du BIPH, l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles est allée à la rencontre des individus représentant les associations étudiantes et de personnes ainsi que les syndicats afin de présenter les services et leur remettre de la documentation sur le CALACS Trêve pour Elles, sur ses services ainsi que sur les violences à caractère sexuel. Ainsi, ces personnes se voyaient mieux informées des ressources disponibles au sein de l'UQAM pour aider quelqu'un qui pourrait éventuellement faire appel à cette intervenante.

Afin de faire connaître le projet pilote et les services offerts dans le cadre de ce partenariat, l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles a participé à plus d'une cinquantaine de rencontres de présentation auprès de différents groupes de la communauté étudiante.

En tant que représentante de l'organisme, l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles a favorisé la diffusion du projet pilote et effectué de la sensibilisation à propos des enjeux précis aux violences sexuelles en milieu universitaire. En ce sens, elle a participé à la Table de concertation sur les agressions sexuelles de Montréal, à certaines rencontres du Regroupement québécois des CALACS ainsi qu'au comité-conseil chargé d'étudier les questions découlant du suivi ou du traitement d'un dévoilement ou d'une plainte administrative dans le cadre de la Stratégie d'intervention pour prévenir et contrer les violences à caractère sexuel en enseignement supérieur 2017-2022 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Suivi du partenariat

Des rencontres régulières entre les partenaires et leurs représentants ont été organisées tout au long de la mise en œuvre du partenariat. En plus de permettre aux partenaires de mieux se connaître, l'objectif de ces rencontres était également d'assurer le bon déroulement du partenariat et de bien définir ses orientations. Ces rencontres de travail ont notamment permis d'organiser le calendrier d'activités de sensibilisation et de formation, de discuter du contenu des formations, d'évaluer et d'ajuster les services aux demandes de la communauté, etc.

BILAN DES ACTIVITES

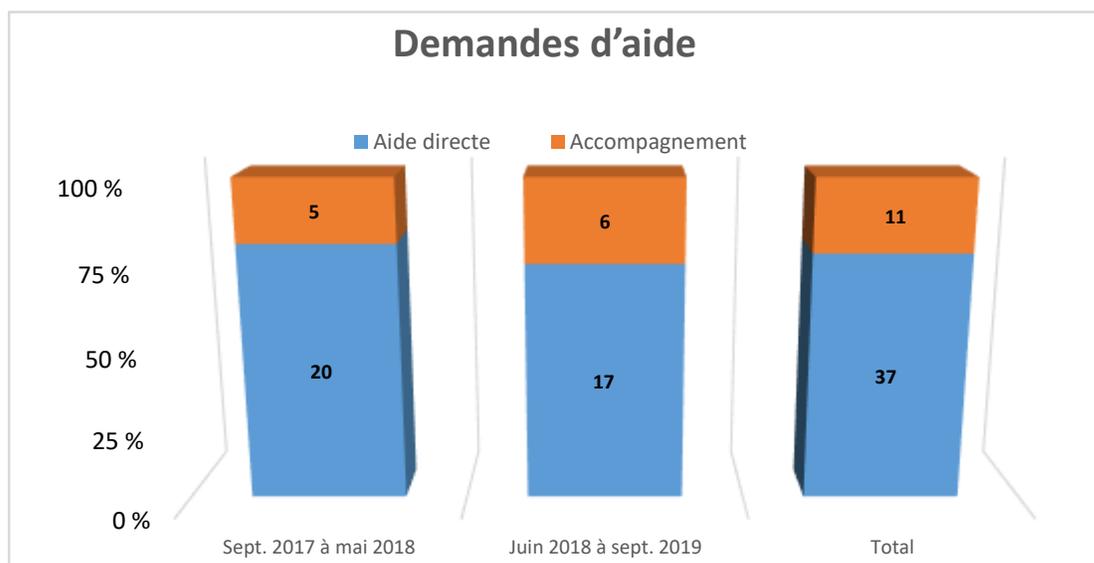
La présente section vise à présenter les statistiques relatives aux différents services qui ont été offerts par le CALACS Trêve pour Elles dans le cadre du partenariat. Ils se sont déclinés selon les trois axes d'intervention : l'aide directe, l'accompagnement ainsi que la formation/sensibilisation. Les données qui suivent présentent l'apport du CALACS Trêve pour Elles en tant que ressource spécialisée et indépendante de l'Université pour chacun de ces trois axes d'intervention.

Les données n'incluent pas les services offerts aux femmes qui ont été dirigées vers d'autres services de l'organisme à la suite de l'évaluation de leurs besoins, tels les groupes de soutien et les ateliers thématiques.

AIDE DIRECTE ET ACCOMPAGNEMENT DANS LES PROCEDURES

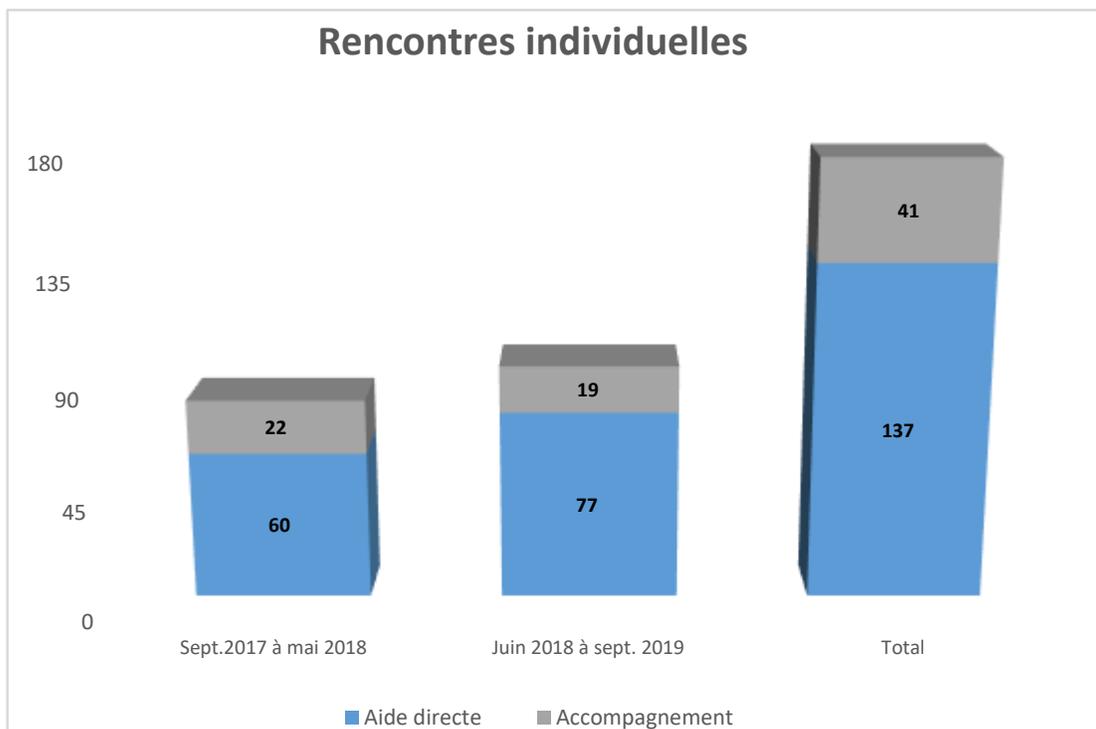
En concordance avec son mandat d'offrir à la communauté de l'UQAM de l'aide directe sous forme de soutien et de conseil, l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles a effectué des rencontres individuelles. Il est à noter que 80 % des rencontres ont eu lieu dans les locaux de l'intervenante à l'UQAM.

De 2017 à 2019, l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles a reçu 48 demandes d'aide. Trente-sept de ces demandes (77 %) visaient l'aide directe et 11 demandes (23 %), un accompagnement dans les procédures.



De ces 48 demandes d'aide ont découlé un total de 178 rencontres individuelles, dont 137 (77 %) étaient en aide directe et 41 (23 %) en accompagnement. Le ratio de demandes d'aide reçues par l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles consacrée à la communauté de l'UQAM concorde avec les statistiques habituelles de l'organisme⁵.

⁵ Données tirées du rapport annuel 2017-2018 fourni par le CALACS Trêve pour Elles.



FORMATION ET SENSIBILISATION

L'expertise du CALACS Trêve pour Elles a été mise à profit dans le développement d'outils de sensibilisation offerts à la communauté étudiante, lesquels ont ciblé les thèmes suivants :

- La prévention des violences à caractère sexuel lors des activités d'accueil et d'intégration (élaboration d'une trousse d'information et de sensibilisation à l'intention des associations étudiantes);
- Le consentement sexuel;
- Les attitudes aidantes lors de la réception d'un dévoilement de violence à caractère sexuel;
- Les façons de contribuer à contrer les violences à caractère sexuel en devenant une personne témoin active.

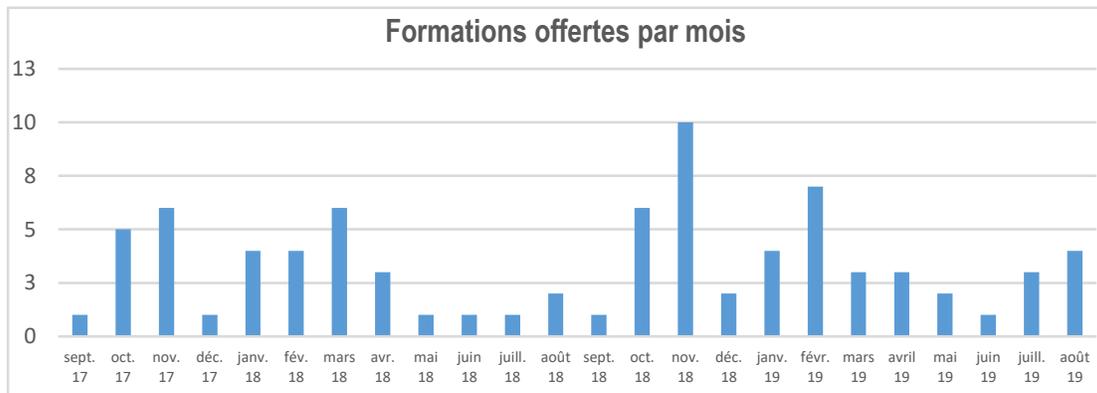
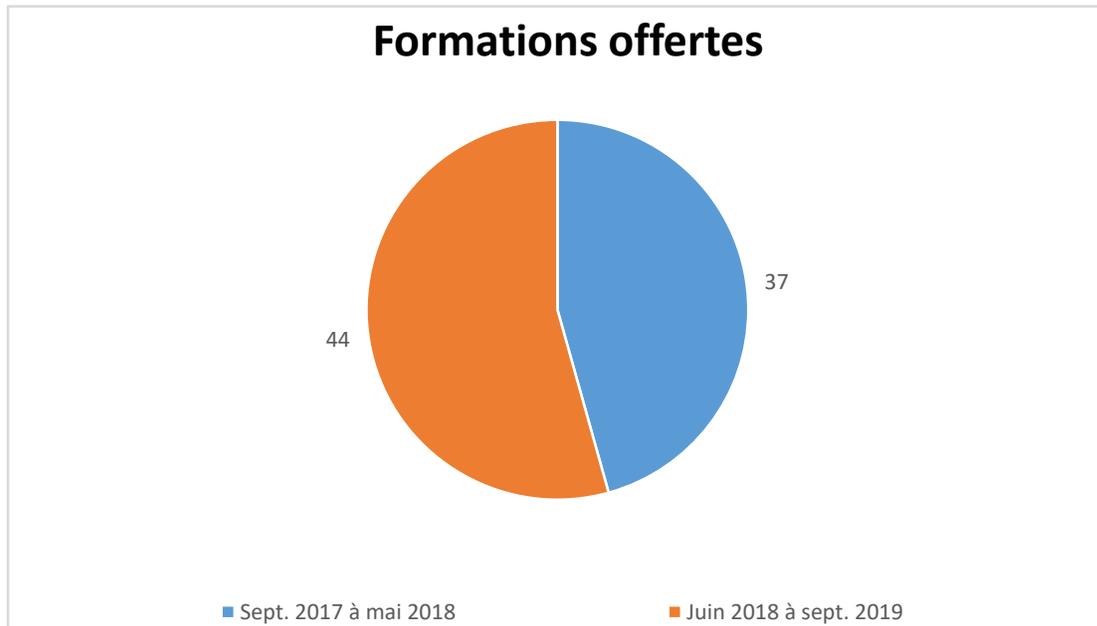
Voici quelques exemples d'activités de sensibilisation :

- En partenariat avec le BIPH, l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles a facilité l'activité de sensibilisation sur le consentement sexuel « Connais-tu la limite? » de l'organisme

communautaire le Y des femmes de Montréal. Par le recours à la réalité virtuelle, cette activité visait à favoriser la compréhension du consentement sexuel. Elle s'est tenue à deux occasions durant le projet pilote et a permis de rejoindre une soixantaine de personnes. Les deux intervenantes du Y des femmes ont assuré les suivis directs entourant le visionnement de la vidéo. Des étudiantes en sexologie, des militantes du CALACS Trêve pour Elles ainsi que l'intervenante de ce dernier et la conseillère du BIPH ont fait la promotion de l'activité et animé un kiosque mis en place pour l'occasion.

- Le kiosque tenu à l'occasion de ces deux activités a permis la distribution de matériel de sensibilisation sur les violences à caractère sexuel à la communauté uqamienne qui circulait en grand nombre. Les ressources offertes à l'UQAM ainsi qu'à l'externe étaient aussi mises en valeur.
- L'intervenante du CALACS Trêve pour Elles a facilité l'organisation d'une activité d'autodéfense tenue par le Centre de prévention des agressions de Montréal et offerte aux femmes de la communauté de l'UQAM.
- Elle a aussi participé à l'organisation d'un atelier de sensibilisation sur les mutilations génitales féminines animé par le Collectif des femmes immigrantes du Québec.
- Le projet de sensibilisation théâtrale « Entre Nous : ce qu'il faut savoir sur la problématique des agressions à caractère sexuel! » a été créé par le CALACS Trêve pour Elles et le Théâtre Parminou.
- Il y a eu participation à un panel sur la culture du viol organisé par Génération d'idées, en collaboration avec l'Institut de recherches et d'études féministes (IREF) et le BIPH de l'UQAM.

L'intervenante du CALACS Trêve pour Elles a dispensé 81 formations sur les violences à caractère sexuel à la communauté étudiante et au personnel de l'UQAM, pour un total de 2 378 personnes participantes.



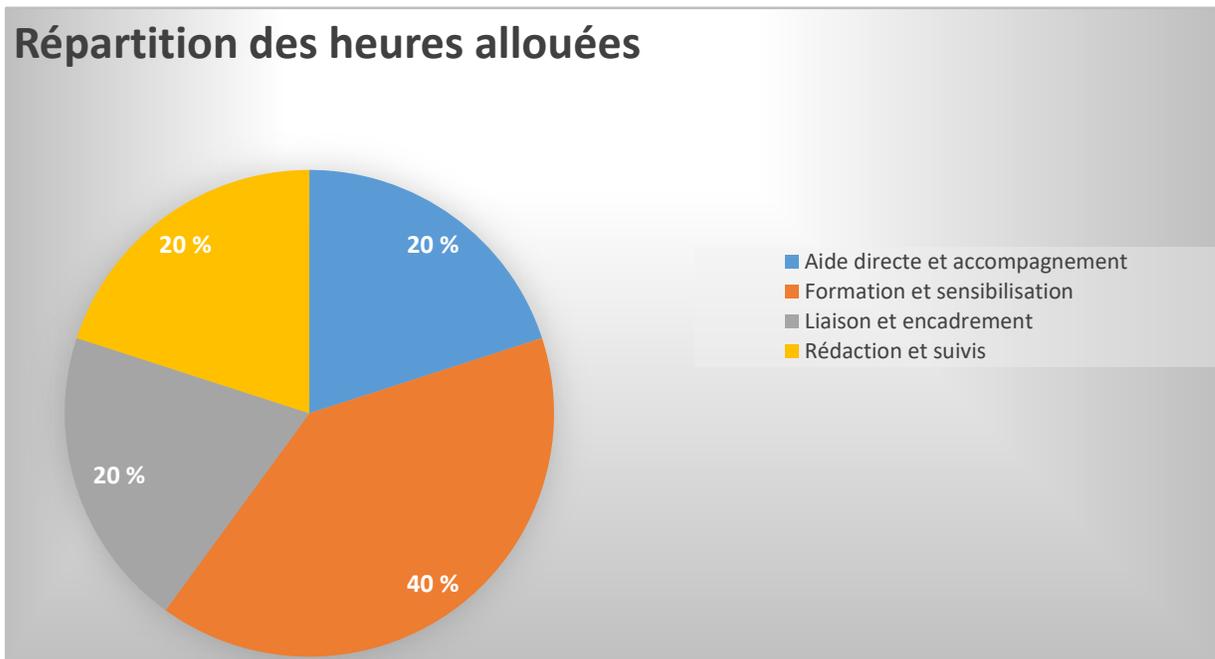
Certaines de ces formations ont été offertes dans des contextes obligatoires. À cet effet, en collaboration avec l'IREF, le CALACS Trêve pour Elles et le BIPH ont participé à la création d'un module de formation de trois heures sur les violences à caractère sexuel. La formation a été offerte dans le cadre de cinq cours ciblés permettant d'obtenir la participation de près de 500 personnes étudiantes. D'autres l'ont été à la demande de diverses associations étudiantes, de personnes enseignantes et de membres du personnel. Des évaluations visant à connaître la satisfaction des personnes participantes ont été distribuées dans le cadre de chacune des

formations offertes. Indépendamment du contexte dans lequel ces formations ont été offertes, des résultats positifs ressortent des évaluations des personnes participantes (voir annexe A).

PARTAGE DU TEMPS DE L'INTERVENANTE

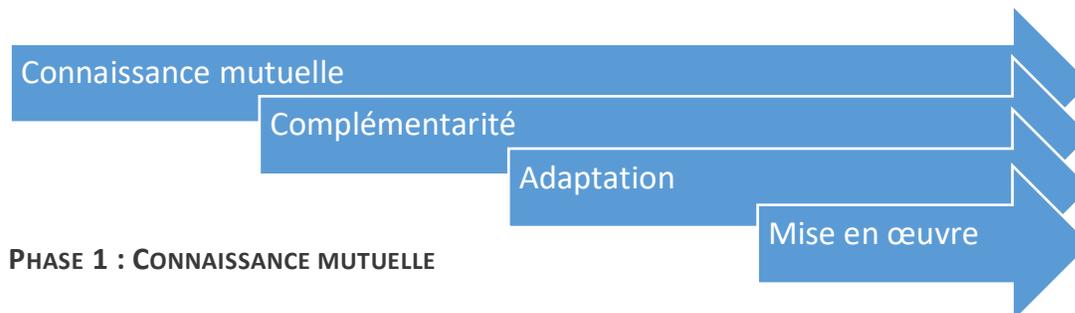
Ce sont les activités de formation et de sensibilisation qui ont occupé davantage l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles (40 %). On a convenu que les heures allouées à la formation auraient pu être diminuées en cas d'augmentation des demandes d'aide directe. Vingt pour cent des heures allouées ont été consacrées à la réponse aux demandes d'aide directe.

Afin d'offrir des services adaptés aux réalités et besoins de la communauté de l'UQAM, en concordance avec les valeurs et la mission du CALACS Trêve pour Elles, des rencontres hebdomadaires de liaison ont été nécessaires entre l'intervenante et le CALACS Trêve pour Elles. À ces rencontres s'ajoutent les supervisions cliniques et la formation continue de l'intervenante par le CALACS Trêve pour Elles. La rédaction du contenu de formation et d'outils de sensibilisation ainsi que les suivis administratifs ont occupé environ 20 % du temps alloué au partenariat par l'intervenante.



DEPLOIEMENT DU PARTENARIAT

Le déploiement du partenariat s'est effectué sur une période de 24 mois. L'analyse *a posteriori* nous permet de déterminer quatre phases d'actualisation du partenariat. La première phase consiste en une période de connaissance mutuelle entre les partenaires. Elle implique que chacun des partenaires a dû en apprendre davantage l'un sur l'autre, au-delà de leur mandat et des services généraux qu'ils offrent. Elle demandait une compréhension du fonctionnement et des tâches de chacun, mais également de leur culture organisationnelle. La seconde phase est celle de la complémentarité. À la suite d'une meilleure connaissance et d'une compréhension mutuelle, il était nécessaire de préciser les zones de complémentarité et d'indépendance des partenaires. La troisième phase est celle de l'adaptation, une phase clé du projet pilote. Elle consiste en la nécessité d'ajuster sa vision du projet, des services à offrir et de la problématique des violences à caractère sexuel en fonction des réalités et des besoins de l'autre partenaire. Il s'agit d'un processus mutuel qui vise une mise en œuvre optimale.



PHASE 1 : CONNAISSANCE MUTUELLE

La première phase du partenariat a été la connaissance mutuelle. En apparence simple, cette phase s'est maintenue tout du long du partenariat. Les contextes organisationnels des partenaires étant fort différents, il a notamment fallu un certain temps au CALACS Trêve pour Elles pour trouver ses repères au sein de l'établissement. Une fois la tournée des lieux et les présentations faites, il a été nécessaire d'arriver à une connaissance plus étroite des collaboratrices et collaborateurs de l'Université.

Ainsi, le CALACS Trêve pour Elles a travaillé à non seulement se familiariser avec le fonctionnement du BIPH, mais plus largement à affiner sa compréhension de l'Université dans son ensemble, du fonctionnement des associations étudiantes, des syndicats, des différents services et départements. Le BIPH s'est impliqué afin de faciliter l'intégration du CALACS Trêve pour Elles et sa compréhension de l'organisation. Il a dû s'adapter aux impondérables liés à la

structure non hiérarchique du CALACS Trêve pour Elles où les décisions sont prises en Collective⁶ ainsi qu'aux modalités d'organisation du travail propres au CALACS Trêve pour Elles.

Au-delà des paramètres organisationnels, la connaissance mutuelle a impliqué une compréhension plus fine des aspects théoriques relatifs à la pratique de chacun des partenaires. Ainsi, le CALACS Trêve pour Elles – qui offre habituellement des services d'accompagnement dans un contexte de droit criminel – a dû se familiariser avec des notions relatives au droit travail utilisées par le BIPH dans le cadre du traitement des situations et des plaintes.

Certains événements ont suscité une prolongation de cette phase de connaissance mutuelle :

- Les changements d'intervenantes du CALACS Trêve pour Elles
Au départ de la mise en place du projet pilote, les partenaires ont fait différents constats qui ont conduit à un changement d'intervenante du CALACS Trêve pour Elles consacrée au projet pilote. Puis, en mai 2018, un second changement d'intervenante consacrée au projet a été effectué pour des raisons hors du contrôle des partenaires.
- L'embauche d'une nouvelle ressource au BIPH
L'embauche d'une nouvelle conseillère ayant également une expertise quant aux violences à caractère sexuel a amené les partenaires à devoir clarifier à nouveau les rôles et les responsabilités de chaque personne.
- Certaines demandes de tiers
Certaines demandes en lien avec le contenu des formations et en appui à certaines luttes et revendications ont suscité des réflexions et nécessité de bonifier la compréhension mutuelle des enjeux, particulièrement en lien avec l'aspect militant du CALACS Trêve pour Elles.

En outre, les différences importantes de réalités organisationnelles et structurelles des partenaires ont fait en sorte que les rôles et les limites des personnes impliquées ont dû être clarifiés en cours de route. Pour le CALACS Trêve pour Elles, il a été nécessaire de clarifier les rôles et pouvoirs des personnes représentant leurs différentes instances à l'interne (c.-à-d. la Collective du CALACS Trêve pour Elles, les personnes responsables de la liaison ainsi que l'intervenante consacrée au projet) quant à divers éléments : la signature de l'entente de

⁶ Le CALACS Trêve pour Elles travaille et lutte pour éliminer les inégalités dans les structures de la société. C'est la raison pour laquelle l'organisme fonctionne en Collective. Ce fonctionnement privilégie des pratiques démocratiques, de consultation et d'engagement de chaque personne. Toutes les instances au CALACS Trêve pour Elles utilisent le mode de prise de décision par consensus. Un fonctionnement en Collective privilégie : un fonctionnement non hiérarchique; une prise de décision par consensus; une importance égale accordée au processus et au résultat; des communications claires, honnêtes et réfléchies. La Collective est une instance décisionnelle et agit, entre-autre, à titre de conseil d'administration.

service, l'opérationnalisation des services, le contenu des formations, les prises de position militantes, etc. Pour le BIPH, comme mentionné précédemment, c'est principalement au moment de l'arrivée de la nouvelle ressource que ces clarifications ont été nécessaires.

PHASE 2 : COMPLEMENTARITE

La complémentarité des mandats et services était particulièrement claire en ce qui a trait à l'accompagnement des personnes. En effet, les partenaires ont su se référer mutuellement selon les besoins de la personne victime : le CALACS Trêve pour Elles ayant un rôle davantage de soutien émotif et le BIPH, de soutien tangible. Ainsi, il était possible pour la victime de consulter le CALACS Trêve pour Elles afin de ventiler, recevoir de l'information quant à la problématique, prendre conscience de ses besoins dans la situation et solliciter le BIPH afin de mettre en place des actions (accompagnement, mesures d'accommodement, processus de plainte).

La formation et la sensibilisation ont également été des zones de complémentarité pour les partenaires, le CALACS Trêve pour Elles ayant une expertise précise quant aux violences à caractère sexuel et le BIPH, une grande connaissance du milieu et des besoins de prévention de la communauté de l'UQAM.

En concordance avec le principe de présence d'une ressource spécialisée en matière de violence sexuelle qui soit autonome et indépendante des universités, il était clair que le volet d'aide directe pour le CALACS Trêve pour Elles et celui du traitement des dossiers pour le BIPH constituaient des zones d'indépendance totales.

PHASE 3 : ADAPTATION

La volonté d'offrir des services adaptés aux besoins et réalités de la communauté de l'UQAM a nécessité beaucoup d'adaptation pour le CALACS Trêve pour Elles. En effet, chaque milieu universitaire présente des sous-cultures spécifiques impliquant diverses revendications, alliances ou dissidences, lesquelles peuvent se produire entre différents groupes de personnes, associations étudiantes, syndicats ou administrations. Le milieu universitaire valorise de ce fait un esprit critique ainsi que des débats idéologiques.

La phase d'adaptation est celle qui a soulevé davantage les limites du partenariat. En ce sens, différents enjeux ont été déterminés par les partenaires :

- Enjeux identitaires

Le CALACS Trêve pour Elles a souligné qu'il lui apparaissait difficile de trouver l'équilibre entre l'adaptation et la conservation de son identité propre. Étant un organisme féministe qui offre ses services uniquement aux femmes, il lui a été nécessaire de réfléchir au cadre idéologique dans lequel il lui serait possible d'offrir du soutien aux hommes de la communauté de l'UQAM ainsi qu'aux personnes de certaines diversités de genre.

Le CALACS Trêve pour Elles rapporte également avoir quelquefois trouvé difficile d'arrimer l'analyse et le discours féministes que défend l'organisme avec les demandes de certains groupes. Cette analyse a parfois fait réagir des membres de la communauté de l'UQAM qui ont des visions différentes. Le partenaire s'est interrogé à savoir s'il était le meilleur organisme pour répondre aux besoins de formation du milieu.

- Enjeux liés au contexte d'entente de service

Le CALACS Trêve pour Elles, qui est un organisme militant, indique que le contexte d'entente de service a suscité des préoccupations liées aux possibilités d'entreprendre certaines actions de lutte pour engendrer des changements sociaux et juridiques. Soucieux de ne pas nuire au partenariat, le CALACS Trêve pour Elles indique s'être à l'occasion senti limité quant aux possibilités de se positionner à l'appui de revendications militantes qui pouvaient toucher le partenaire.

- Enjeux organisationnels

L'un des objectifs poursuivis par le BIPH dans le cadre de ce projet pilote était d'offrir un soutien privilégié aux personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de violence à caractère sexuel. Le CALACS Trêve pour Elles, étant aux prises avec de longues listes d'attente (en moyenne six mois) à cause des enjeux de financement, souligne son inconfort à contribuer à la mise en place d'un système à deux vitesses où les membres de la communauté de l'UQAM ont accès à des services plus rapidement que la population générale.

Pour le BIPH, c'est principalement le fonctionnement organisationnel en Collective du CALACS Trêve pour Elles, la compréhension et l'adaptation face aux enjeux vécus et soulevés par le CALACS Trêve pour Elles qui ont demandé davantage d'ajustements. Le CALACS Trêve pour Elles n'ayant pas de structure hiérarchique, la directrice du BIPH se retrouvait sans vis-à-vis à qui s'adresser.

Trois personnes représentaient le CALACS Trêve pour Elles (l'intervenante consacrée à l'UQAM, la personne responsable de la liaison et la représentante de la Collective), et celles-ci avaient des compréhensions et des rôles différents. Le fonctionnement organisationnel en Collective a par ailleurs entraîné des enjeux de gestion de temps lors de certaines prises de décision.

L'adaptation découlant de l'administration des services (adaptation des services d'aide, des outils d'intervention et de sensibilisation, et des contenus de formation) s'est avérée plus aisée. Les rétroactions des personnes concernées, c'est-à-dire les membres de la communauté de l'UQAM, ont été très positives.

PHASE 4 : MISE EN ŒUVRE

Bien que parfois complexifiée par les éléments abordés précédemment, la mise en œuvre s'est somme toute bien déroulée. La volonté partagée des partenaires de maximiser les bénéfices du partenariat au profit des membres de la communauté de l'UQAM et de résoudre les irritants et les enjeux en tenant compte des besoins et des champs d'intérêt de chaque partie s'est maintenue tout au long du projet pilote, ce qui a joué un rôle clé dans la mise en œuvre du partenariat et des services en découlant.

RECOMMANDATIONS

Au terme de ce partenariat, certains constats se dégagent de l'expérience vécue, permettant ainsi la formulation de recommandations.

AIDE DIRECTE ET ACCOMPAGNEMENT DANS LES PROCEDURES

L'offre de service en aide directe comprenait de l'écoute téléphonique, des rencontres d'évaluation, des interventions d'urgence ainsi que des rencontres de suivis individuels. Ces dernières visaient notamment à aider la personne à surmonter les conséquences de la victimisation. Il était également prévu que le CALACS Trêve pour Elles fournisse de l'information relativement aux processus de signalements et de plaintes offerts à l'Université ainsi que dans le système judiciaire. Un accompagnement par l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles a été offert aux victimes ayant entamé de tels processus.

Considérant que :

- Toutes les demandes d'aide directe ou d'accompagnement ont été acceptées et traitées par l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles;
- La disponibilité de la ressource sur le campus semble avoir favorisé son accessibilité (80 % des rencontres ont eu lieu dans les locaux de l'UQAM);
- La complémentarité des mandats et services était particulièrement claire en ce qui a trait à l'accompagnement : le CALACS Trêve pour Elles avait plutôt un rôle de soutien émotif et le BIPH, de soutien tangible;
- L'indépendance des mandats respectifs était bien définie : aide directe par le CALACS Trêve pour Elles et traitement des situations par le BIPH;

Nous recommandons l'établissement d'un partenariat avec une ressource spécialisée en matière de violence à caractère sexuel indépendante et autonome. Dans la mesure du possible, nous croyons que cette ressource devrait être accessible sur le campus pour l'ensemble des membres des communautés universitaires.

FORMATION ET SENSIBILISATION

Le partenariat prévoyait que des formations ainsi que des activités de sensibilisation sur les violences à caractère sexuel soient élaborées et offertes par le CALACS Trêve pour Elles, en tenant compte des besoins précis des membres de la communauté de l'UQAM.

Considérant que :

- Les formations et la sensibilisation ont porté sur des thèmes variés tels que la définition et les formes de violences à caractère sexuel, le consentement, la culture du viol, le rôle essentiel des témoins actives et actifs ainsi que les attitudes aidantes lors d'un dévoilement;
- Les évaluations formelles et informelles démontrent un haut niveau de satisfaction à l'égard des formations offertes par les intervenantes du CALACS Trêve pour Elles; leur expertise en ce qui a trait aux violences à caractère sexuel est reconnue tant par les membres de la communauté qui ont sollicité l'organisation des formations que par les personnes y ayant participé;
- L'adaptation des outils d'intervention et de sensibilisation ainsi que des contenus de formation a été reçue positivement;

Nous recommandons que la ressource spécialisée puisse offrir des services d'aide directe, d'accompagnement ainsi que des formations et de la sensibilisation sur des thèmes variés. Cela permettra d'œuvrer tant en prévention primaire, secondaire que tertiaire. Il sera ainsi possible de répondre à la fois aux besoins de l'établissement et de sa communauté en posant des actions concrètes pour favoriser une culture du respect et du consentement, tout en permettant à la ressource spécialisée de s'imprégner de la réalité « terrain » du milieu.

La compréhension des enjeux précis aux milieux universitaires nécessite un temps de réflexion et d'échange non négligeable. Selon notre expérience, les discussions entre les partenaires sont grandement enrichies par le fait que la ressource a un accès direct aux préoccupations de la communauté par le biais d'échanges lors des activités de sensibilisation et des formations offertes ainsi que lors des rencontres individuelles d'aide et d'accompagnement.

PARTENARIAT

Le partenariat entre l'UQAM et le CALACS Trêve pour Elles avait pour objectif principal d'établir une passerelle de services avec une ressource externe spécialisée afin qu'elle offre ses services à la communauté de l'UQAM (personnes étudiantes et membres du personnel).

Considérant que :

- L'ensemble des objectifs du partenariat a été atteint;

- La volonté partagée des partenaires de maximiser les bénéfices du partenariat ainsi que de résoudre les irritants et les enjeux s'est maintenue tout du long du projet pilote, en tenant compte des besoins et champs d'intérêt de chacun, ce qui a joué un rôle clé dans la mise en œuvre du partenariat et des services qui en ont découlé;
- Le CALACS Trêve pour Elles a exposé des enjeux liés au contexte d'entente de service ainsi que des enjeux organisationnels et identitaires;

Nous recommandons de réfléchir aux modalités de collaboration entre les ressources spécialisées et les universités qui pourraient tenir compte des réalités financières et organisationnelles précises à chacune. À titre d'exemple, un financement, idéalement à la mission, consacré aux ressources spécialisées augmenterait leur capacité à répondre aux demandes des milieux universitaires, sans pour autant les lier par une entente de service.

CONCLUSION

La mise en place du partenariat entre le CALACS Trêve pour Elles et l'UQAM ainsi que la forme qu'il a prise constitue une première au sein de nos universités québécoises. Son élaboration découle d'une prise de conscience collective des enjeux relatifs aux violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur et de la nécessité de prévenir et de combattre les violences à caractère sexuel, en plus d'offrir aux personnes touchées par ces enjeux un soutien approprié.

Reconnaissant la grande expertise des CALACS au Québec dans le domaine des violences à caractère sexuel, le partenariat avec le CALACS Trêve pour Elles s'est avéré une évidence. L'établissement de cette passerelle de services entre le CALACS Trêve pour Elles et l'UQAM visait à faciliter l'accessibilité aux membres de la communauté de l'Université à de l'aide directe par une ressource spécialisée et indépendante en matière de violence à caractère sexuel.

Le projet pilote mis en place a atteint ses objectifs. À cet effet, il ressort du présent bilan que toutes les demandes d'aide directe ou d'accompagnement ont été acceptées et traitées par l'intervenante du CALACS Trêve pour Elles. De plus, le nombre de personnes qui ont sollicité l'aide de l'intervenante s'inscrit dans les statistiques habituelles du CALACS Trêve pour Elles.

Ce partenariat visait notamment le développement d'outils de sensibilisation pour les membres de la communauté de l'UQAM sur les violences à caractère sexuel et sur les notions qui s'y rattachent. À cet effet, des outils ont été élaborés et distribués aux membres de la communauté de l'UQAM. Il était aussi souhaité que des activités de sensibilisation à leur intention soient mises en place, ce qui a été fait. Finalement, le partenariat visait à leur offrir de la formation en matière de violence à caractère sexuel. À cet effet, du contenu de formation a été développé, et plus de 2000 personnes ont été formées en deux ans.

Au début du partenariat, les parties avaient longuement réfléchi et discuté des éléments relatifs à l'entente qui allait les réunir. Tout du long du mandat, elles ont été soucieuses de se déployer de façon à atteindre les objectifs et à établir une relation solide entre elles. L'actualisation du partenariat a mis en lumière différents enjeux.

À ce sujet, c'est le CALACS Trêve pour Elles qui a soulevé des préoccupations. En effet, il explique que le partenariat a eu des impacts sur son organisation interne et sur certains de ses enjeux identitaires. Le partenariat a aussi soulevé des enjeux organisationnels. À cet effet, le CALACS Trêve pour Elles fait référence à sa réalité financière et organisationnelle, soit la présence d'une liste d'attente pour les services d'aide directe ainsi que sa surcharge de travail

qui l'oblige à refuser des demandes de formation et de sensibilisation. Ainsi, l'idée de contribuer à la mise en place d'un système à deux vitesses pour l'accès aux services d'aide est aussi une préoccupation importante du partenaire. Le partenariat a aussi impliqué pour le CALACS Trêve pour Elles des transgressions à certains principes tels que son identité féministe et l'indépendance recherchée. Ces constats constituent pour le CALACS Trêve pour Elles un obstacle important à la reconduction d'un partenariat qui serait calqué sur le présent modèle.

Toutefois, les partenaires sont unanimes sur la pertinence d'établir de solides collaborations entre les ressources spécialisées de type CALACS et les universités. Ils réitèrent l'importance que la communauté universitaire ait accès à une ressource spécialisée en matière de violence à caractère sexuel qui soit autonome et indépendante des universités. Les interventions d'aide directe, d'accompagnement ainsi que de formation et de sensibilisation permettent d'œuvrer tant en prévention primaire, secondaire que tertiaire, ce qui favorise le maintien d'une culture du respect et du consentement. La réflexion doit donc se poursuivre afin de convenir des modalités nécessaires à l'établissement de partenariats qui tiennent compte des spécificités financières, organisationnelles et identitaires des partenaires.

ANNEXE A : PROJET PILOTE – MODULE DE FORMATION « LES AGRESSIONS A CARACTERE SEXUEL »

Par l'IREF, le BIPH de l'UQAM et le CALACS Trêve pour Elles

Contexte

Dans le cadre d'un projet pilote initié au trimestre d'hiver 2018, les étudiantes et étudiants de cinq groupes-cours⁷ ont participé au module de formation « Les agressions à caractère sexuel », donné conjointement par le CALACS Trêve pour Elles et le BIPH de l'UQAM. Le module, d'une durée totale de trois heures, comportait deux formations, soit :

1. Le consentement; Les mythes et préjugés sur les violences sexuelles; Recevoir les témoignages d'agressions sexuelles; Les ressources et mobilisations individuelles et collectives; L'intervention des témoins;
2. Les rapports de pouvoir, de domination et de privilèges (notamment fondés sur le sexe, le genre, la race, l'orientation sexuelle).

Le mandat confié au Service de planification académique et de recherche institutionnelle par l'IREF et le BIPH consistait à mener auprès de ces étudiantes et étudiants un sondage d'appréciation portant sur le module de formation.

Conclusion

En conclusion, les réponses fermées d'un sondage mené entre le 4 et le 23 avril 2018 auprès de 115 étudiantes et étudiants ayant participé au projet pilote du module de formation « Les agressions à caractère sexuel » au cours du trimestre d'hiver 2018 montrent globalement que :

- Les répondantes et répondants ont indiqué des degrés de connaissance sur les violences à caractère sexuel et sur la culture du viol assez élevés (de 7,5 à 7,7 sur 10) avant leur participation au module;
- Une forte majorité de répondantes et répondants a identifié correctement les éléments constitutifs des violences sexuelles et de la culture du viol (de 69,1 % à 100 % selon les éléments constitutifs et le degré de participation au module);
- De la même façon, une forte majorité de répondantes et répondants ont déterminé correctement les réactions pouvant s'avérer « aidantes » à partir de deux mises en situation (de 85 % à 100 % selon les réactions aidantes et le degré de participation au module);
- Dans le cadre d'une mise en situation impliquant la priorisation de différentes ressources à référer, les répondantes et répondants ont indiqué le rang suivant : 1- le BIPH de l'UQAM; 2- un des CALACS; 3- une association étudiante facultaire ou modulaire; 4- une ou un

⁷ FEM1000-010, SEX4002-020, JUR6525-020, POL5480-030, PSY4150-040

psychologue des Services à la vie étudiante; 5- une ligne téléphonique; 6- une actrice institutionnelle ou un acteur institutionnel de confiance; 7- une autre ressource;

- 69,3 % des répondantes et répondants ont affirmé que l'impact du module de formation avait été « assez » ou « très » important, et que le module de formation avait contribué à faire évoluer leurs conceptions sur les violences sexuelles;
- 89,5 % des répondantes et répondants se sont dits « assez » ou « tout à fait » satisfaits de la formation;
- 75,2 % des répondantes et répondants ont jugé adéquate la durée du module de formation (3 h).

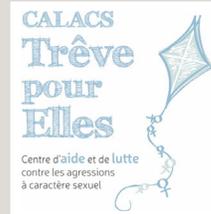
ANNEXE B : EXEMPLE DE CONTENU DE FORMATION

VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

ENSEMBLE RÉAGISSONS!

Bureau d'intervention
et de prévention
en matière
de harcèlement

UQÀM



BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

PLAN DE FORMATION

- Présentation des formatrices et de leurs ressources respectives
- Définitions des violences à caractère sexuel (VCS) et du consentement
- Différentes formes de VCS
- Diverses conséquences
- Politique 16 – vos rôles et responsabilités
- Définition du concept de culture du viol
- Déconstruction de mythes et préjugés
- Comment être un témoin actif
- Comment recevoir un dévoilement
- Période de questions
- Évaluation de la rencontre



Photo Rawpixel, Unsplash

BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

CALACS CENTRE D'AIDE ET DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL



- Objectifs :
 - Offrir un soutien émotif aux femmes ayant été agressées sexuellement;
 - Sensibiliser la population à la problématique des agressions à caractère sexuel (ACS);
 - Travailler en collaboration avec divers partenaires à des mesures préventives face aux ACS.



Photo: Page Facebook de La Collective féministe

BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

CALACS SERVICES OFFERTS



- Aide directe
 - Soutien d'urgence
 - Rencontre individuelle
 - Groupe de soutien
 - Soutien pour l'entourage
 - Informations et références
- Accompagnement
 - Processus judiciaire (informations et soutien)
 - IVAC (indemnisation aux victimes d'actes criminels) (aide pour le formulaire)
- Sensibilisation et formation
 - Adaptée aux besoins en lien avec les violences à caractère sexuel



Photo: Page Facebook de La Collective féministe

BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

BUREAU D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION
EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (BIPH)

Bureau d'intervention
et de prévention
en matière
de harcèlement

UQAM

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

- Responsable de l'application de la **Politique 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel et de la Politique 42 contre le harcèlement psychologique.**
- Accueillir-informer-soutenir-conseiller
 - Recevoir et traiter les divulgations et les plaintes
 - Respect des besoins des personnes requérantes
 - Recommandation de mesures d'accommodements et mesures provisoires
 - Référer aux ressources appropriées
 - Activités de prévention et de formation
 - Assurer la visibilité de la Politique et des services



BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

BUREAU D'INTERVENTION ET DE PRÉVENTION
EN MATIÈRE DE HARCÈLEMENT (BIPH)

Bureau d'intervention
et de prévention
en matière
de harcèlement

UQAM

SERVICES

- Recevoir et traiter les divulgations et les plaintes relatives au sexisme et aux violences à caractère sexuel
 - Consultations - témoins et confident.e
 - Accompagnement de la personne requérante dans le processus visant à faire cesser
 - Mesures provisoires et d'accommodements
 - Facilitation
 - Justice réparatrice
 - Intervention dans le milieu
 - Plainte - enquête externe - suivi des conclusions

BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

QUELQUES STATISTIQUES

- Groupes davantage discriminés:
 - personnes LGBTQIA+: surreprésentation parmi les victimes de violences sexuelles
<http://www.conseil-lgbt.ca/actions/projets/1.Constats-comm-LGBT-agressions-violences-sexuelles.pdf>
 - Les femmes autochtones
 - Les femmes en situation de handicap
 - Les femmes immigrantes
- **1 femme sur 3** avant l'âge de 16 ans sera victime d'une ACS (source ministère de la sécurité publique du Québec)
- **1 homme sur 6** sera victime d'une ACS au cours de sa vie (source ministère de la sécurité publique du Québec)

BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

VIOLENCE SEXUELLE ET MILIEU UNIVERSITAIRE

Faits saillants pour l'Université du Québec à Montréal



Ce qu'en disent
étudiant.es
enseignant.es
et employé.es

3379 membres de l'UQAM ont répondu à l'étude sur un total de **9284** participant.es dans 6 Universités

Harcèlement sexuel est la forme la plus courante à l'UQAM

90% des violences sexuelles en milieu universitaire ne sont **pas signalées**

Une personne sur 3 (33%) a rapporté au moins une forme de victimisation sexuelle commise par une autre personne affiliée à l'université depuis leur entrée à l'UQAM, soit 1114 personnes.

1 personne sur 4 a été témoin ou a reçu un dévoilement dans le milieu universitaire

Depuis leur arrivée à l'UQAM, 29,9% des répondant.es ont rapporté avoir vécu du harcèlement sexuel, 15,2% indiquent avoir vécu des comportements sexuels non désirés et 2,9% des répondant.es disent avoir subi de la coercition sexuelle.

*BERGERON, M., HÉBERT, M., RICCI, S., JULIEN, M., DUHAMEL, N., KURTZMAN, L. (2017). Violences sexuelles en milieu universitaire-Résultats de l'enquête ESSIMU pour l'Université du Québec à Montréal.

POLITIQUE 16 – DEFINITION VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

- Violence à caractère sexuel
 - Comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant les moyens technologiques;
 - Peuvent comprendre manipulation, intimidation, chantage, menace implicite ou explicite, contrainte ou force.

BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.

CALACS-DÉFINITION AGRESSION À CARACTÈRE SEXUEL

Prise de pouvoir:

- actes qui se veulent humiliants, dominants et d'abus de pouvoir.
- Peut être physique, par manipulation ou par du chantage.
- Assujettir la victime à ses propres besoins ou désirs.



BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel.

DÉFINITION AGRESSION À CARACTÈRE SEXUEL

Vidéo du thé sur le consentement

<https://tv.uqam.ca/consentement-pas-si-complice-finalement>

CONSENT
IT'S SIMPLE AS TEA

BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

POLITIQUE 16- DÉFINITION CONSENTEMENT

Consentement doit être:

Libre



Éclairé et clair



Maintenu



BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

POLITIQUE 16-VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL DIFFÉRENTES FORMES

- La production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique;
- Les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- La manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- Les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en absence de la personne visée;
- Les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- Le (cyber) harcèlement sexuel;
- La production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- Les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- L'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- L'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- Les promesses de récompenses ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

L'ICEBERG DE LA VIOLENCE SEXISTE



BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

LES CONSÉQUENCES DE LA VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

- Développement de mécanismes de survie : déni, refoulement, troubles alimentaires, consommation excessive, comportements autodestructeurs, etc.)
- Honte et culpabilité
- Symptômes physiques
- Faible estime et confiance en soi
- Problèmes personnels et dans les rapports sociaux
- Problèmes sexuels
- Problèmes de santé physique
- Dépression
- Anxiété
- etc.



BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

HARCÈLEMENT SEXUEL

- **Remarques ou comportements** à connotation sexuelle qui peuvent raisonnablement être perçus comme créant un environnement négatif d'étude ou de travail;
- **Sollicitation** de faveurs sexuelles non désirées;
- **Questions** intimes intrusives;
- **Sifflements**;
- **Commentaires inappropriés** d'ordre sexuel, des **remarques sur le corps** de la personne ou sur son apparence, des plaisanteries qui dénigrent l'identité sexuelle ou l'**orientation sexuelle** de la personne;
- **Regards concupiscent**s, notamment dirigés vers les parties intimes de la personne;
- **Affichage de photographies pornographiques**.



BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

POLITIQUE 16 - DÉFINITION SEXISME

- Comportements, propos ou attitudes discriminatoires à l'encontre des femmes et des minorités de genre fondés sur les croyances stéréotypées entourant la différence des sexes et des genres;
- Hétérosexisme est une forme de sexisme: Comportements, propos ou attitudes discriminatoires qui perpétuent et renforcent les normes de genre hétérosexuelle.

BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

POLITIQUE 16 - VOS RÔLES ET RESPONSABILITÉS

ENTANT QUE REPRÉSENTANTS ET REPRÉSENTANTES D'ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

- Participer aux activités de formations annuelles et obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel selon les modalités prévues par l'Université et la présente politique;
- Faire la promotion des activités de prévention et de sensibilisation;
- Collaborer notamment avec les Services à la vie étudiante et le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH) dans le but de favoriser l'application de la Politique 16;
- Favoriser l'application de la Politique no 16
- Veiller à ce que les activités sociales, d'accueil ou d'intégration se déroulent dans le respect des dispositions de la présente politique et des autres règlements, politiques, procédures et directives de l'Université et à ne tolérer aucune manifestation de sexisme ou de violences à caractère sexuel.

BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

POLITIQUE 16 - RÈGLES ENTOURANT LES ACTIVITÉS SOCIALES OU D'ACCUEIL

EN TANT QU'ORGANISATEURS ET ORGANISATRICES D'ACTIVITÉS SOCIALES ET D'ACCUEIL

- Mentionner la politique et inclure les coordonnées des ressources spécialisées dans les outils de communication utilisés pour diffuser les invitations aux activités;
- Avoir suivi la formation obligatoire de l'Université relative au sexisme et aux violences à caractère sexuel;
- Assumer le rôle de témoins actifs et demeurer vigilants et sobres tout au long de l'activité ou déléguer à une ou plusieurs personnes la responsabilité d'assumer ce rôle.

L'Université recommande que la personne qui agit à titre de témoin actif ait suivi la formation sur les témoins actifs offerte par le BIPH.

BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

LA CULTURE DU VIOL

- Vidéo « La culture du Viol - Vérités et conséquences avec Louis T »
- https://www.youtube.com/watch?v=sILOK_Qcn44



BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

MYTHES ET PRÉJUGÉS VRAI OU FAUX?

- Les agresseurs sont des hommes aux pulsions sexuelles incontrôlables ou des personnes qui souffrent de maladie mentale.
<http://www.rcalacs.qc.ca/mythes-realites.php>
- Si une personne qui se dit victime ne dénonce pas la personne qui l'a agressée, c'est qu'il n'y a probablement pas eu d'agression sexuelle.
- On peut facilement reconnaître une personne qui pourrait commettre une violence à caractère sexuel à son attitude ou à son apparence physique. © 2019 Assaut Sexuel Secours inc.

FAUX

FAUX

FAUX



C'EST PAS PARCE QU'ELLE DIT PAS NON...

QU'ELLE DIT OUI.

Le sexe sans consentement = agression sexuelle

SOIS PAS CE GARS-LÀ.

SAVE  SAVEmontriel.com

BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

LES MYTHES ET PRÉJUGÉS

- ... ont comme point commun de donner la responsabilité à quelqu'un (victime ou autre) ou à quelque chose d'autre (alcool, santé mentale, victimisation passée, etc.) que la personne qui agresse.



<https://socialistparty.org/analysis/news/local/the-dlster-rugby-rape-trial-no-to-victim-blaming-rape-culture/>

BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

TÉMOINS ACTIFS

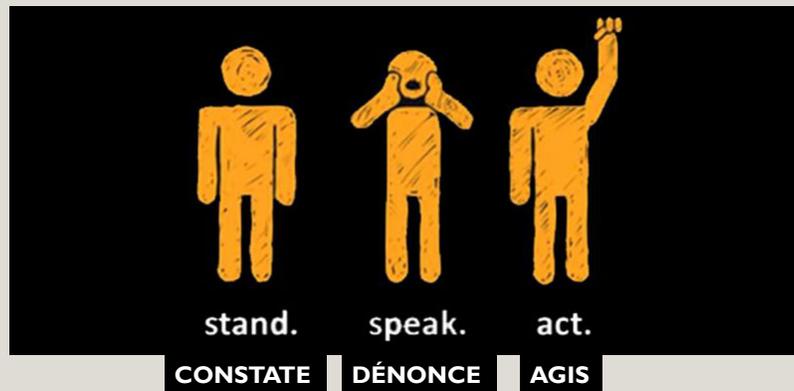
- Vidéo sur les témoins actifs « Who are you »
- <https://www.youtube.com/watch?v=iUj2OHLAG3w>



BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

TÉMOINS ACTIFS POSSIBILITÉS D'ACTION

- Confronter
- Distraire
- Relayer



BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

DÉVOILEMENT



BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

DÉVOILEMENT ATTITUDES AIDANTES

- **Croire la victime**
- **L'écouter, sans jugement**
- **Vérifier ses besoins**
- **Respecter son rythme et son vécu**
- **Lui offrir la confidentialité**
- **Axer sur le moment présent et sur la victime** (ne pas jouer à l'enquêteur)
- **Recevoir sans amplifier ou minimiser** (utiliser ses mots)
- **Valider ses émotions, ses sentiments**
- **Éviter les réactions trop fortes**
- **Normaliser ses réactions**
- **S'assurer de sa sécurité**
- **L'informer des ressources existantes**



BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

RESSOURCES

- Ligne-ressource provinciale en agression sexuelle:
1-888-933-9007
- Regroupement Québécois des CALACS (Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel)
514-529-5252 ou 1-877-717-5252
- Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC):
1-888-532-2822
- www.agressionssexuelles.gouv.qc.ca



Autres ressources que vous pouvez consulter à l'UQAM

- Votre syndicat ou association professionnelle
- Votre association étudiante
- Programme d'aide au personnel
(514) 987-3000, poste 4400
- Services à la vie étudiante, Aide et information psychologique
514 987-3185
- Bureau de l'Ombudsman
514 987-3151

En cas d'urgence

- Service de la prévention et de la sécurité
514 987-3131
- Escorte préventive pour vous faire accompagner à votre voiture (à une distance raisonnable) ou au métro
514 987-3101

CALACSTPE

Téléphone : 514-251-0323
Courriel :
trevepourelles@gmail.com

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)

Téléphone: 514 987-3000, poste 0886
Courriel:
harcèlement@uqam.ca

BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

QUESTIONS



BIPH, Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement & CALACS, Trêve pour Elles, Centre d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel

Qu'est-ce que le consentement ?

Le consentement à une activité de nature sexuelle est un accord volontaire :

- > Verbalisé ou démontré de manière non verbale
- > Libre et éclairé
- > Apparent et enthousiaste
- > Renouvelé à chaque pratique sexuelle
- > Retirable à n'importe quel moment

Important :

- > Un consentement obtenu alors que l'autre est intoxiquée, intoxiqué par l'alcool ou toutes autres substances ne peut être éclairé.
- > Un consentement obtenu dans le cadre d'une relation de pouvoir et d'autorité ne peut être considéré comme libre.
- > S'il n'y a pas de consentement, c'est une agression.

UQAM | Bureau d'intervention et de prévention
en matière de harcèlement

Des ressources à votre portée :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

Le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement a pour mandat d'informer, conseiller et soutenir toute personne victime, témoin ou informée d'une situation de violence à caractère sexuel ou de harcèlement psychologique, afin que cesse cette situation.

514 987-3000, poste 0886
harcèlement@uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles

CALACS Trêve pour Elles offre des services confidentiels d'aide et d'accompagnement aux personnes ayant subi des agressions à caractère sexuel. Les rencontres peuvent avoir lieu à l'UQAM ou au CALACS.

514 987-0348
calacs@uqam.ca
#OnVousCroit

Service de la prévention et de la sécurité 24/7

Urgences : 3131
sps.info@uqam.ca

Soutien psychologique des Services à la vie étudiante

514 987-3185
services-conseils@uqam.ca

UQAM | Bureau d'intervention et de prévention
en matière de harcèlement

Que faire si une personne victime de violence à caractère sexuel se confie à vous ?

Lors d'un dévoilement, sachez que votre attitude peut être très aidante et faire une grande différence pour la personne victime.

- > Écoutez-la, sans juger.
- > Démontrez clairement, par votre attitude et vos paroles, que vous la croyez.
- > Utilisez ses mots, en évitant d'amplifier ou de minimiser ce qu'elle a vécu.
- > Évitez les réactions trop fortes : la personne victime ne devrait pas avoir à gérer vos émotions.
- > Demandez-lui ses besoins, en évitant de poser des questions intrusives sur ce qui s'est passé.
- > Respectez son rythme et son vécu.
- > Assurez-vous de sa sécurité.
- > Offrez-lui la confidentialité.
- > Respectez ses limites personnelles et redirigez-la vers une ressource adaptée.

Cette situation peut aussi être difficile pour vous. N'hésitez pas à solliciter de l'aide.

UQAM | Bureau d'intervention et de prévention
en matière de harcèlement

Des ressources à votre portée :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

Le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement a pour mandat d'informer, conseiller et soutenir toute personne victime, témoin ou informée d'une situation de violence à caractère sexuel ou de harcèlement psychologique, afin que cesse cette situation.

514 987-3000, poste 0886
harcelement@uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles

CALACS Trêve pour Elles offre des services confidentiels d'aide et d'accompagnement aux personnes ayant subi des agressions à caractère sexuel. Les rencontres peuvent avoir lieu à l'UQAM ou au CALACS.

514 987-0348
calacs@uqam.ca
#OnVousCroit

Service de la prévention et de la sécurité 24/7

Urgences : 3131
sps.info@uqam.ca

Soutien psychologique des Services à la vie étudiante

514 987-3185
services-conseils@uqam.ca

UQAM | Bureau d'intervention et de prévention
en matière de harcèlement

Vous êtes témoin d'une violence à caractère sexuel?

Soyez active, actif pour la contrer.

Confrontez la personne qui agresse

- > Parlez directement : « Arrête ! »
- > Adoptez un langage non verbal qui démontre la désapprobation.
- > Intervenez à plusieurs, si possible.

Soutenez la personne victime

- > Proposez votre aide et quittez les lieux avec elle.
- > Confirmez-lui qu'elle n'a pas à accepter de tels comportements.

Distrayez la personne qui agresse

- > Détournez son attention et éloignez-la de la personne victime, ou l'inverse.

Relayez l'information

- > Interpellez une gardienne, un gardien de sécurité, une amie, un ami de la personne victime ou autre.
- > Demandez aux amies, amis de la personne qui agresse d'intervenir pour faire cesser le comportement.

Se mobiliser contre la violence à caractère sexuel, c'est notre responsabilité à toutes et à tous !

UQAM | Bureau d'intervention et de prévention
en matière de harcèlement

Des ressources à votre portée :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

Le Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement a pour mandat d'informer, conseiller et soutenir toute personne victime, témoin ou informée d'une situation de violence à caractère sexuel ou de harcèlement psychologique, afin que cesse cette situation.

514 987-3000, poste 0886
harcelement@uqam.ca

CALACS Trêve pour Elles

CALACS Trêve pour Elles offre des services confidentiels d'aide et d'accompagnement aux personnes ayant subi des agressions à caractère sexuel. Les rencontres peuvent avoir lieu à l'UQAM ou au CALACS.

514 987-0348
calacs@uqam.ca
#OnVousCroit

Service de la prévention et de la sécurité 24/7

Urgences : 3131
sps.info@uqam.ca

Soutien psychologique des Services à la vie étudiante

514 987-3185
services-conseils@uqam.ca

UQAM | Bureau d'intervention et de prévention
en matière de harcèlement